

C.S.S.C.T.

Compte-rendu de la réunion de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail. (C.S.S.C.T.) du 18/12/2024

<u>Présents :</u>	- Président de la C.S.S.C.T.	M. RICHARD Loïc
	- Membres de la C.S.S.C.T.	Mme TAVOLIERI Christelle M. GERBER Fabrice Mme LEGRAIN Dorothée M. SCHNEIDER Stéphane Mme BLASER Stéphanie
	- Invités	M. MEYER Eric M. WATZKY Mike
	- Excusés	Dr FLOREA Alina, Santé au travail Dr MACAVEI Dana, Santé au Travail Cernay Dr FUDA Michel Angelo, A.S.P.S.T. St Louis Dr AL SHARE, Santé au travail Colmar M. PETER Marc, CARSAT Alsace Moselle Mme SOLANO Marjorie, Inspection du travail

Ordre du jour :

- 1) Validation du précédent compte-rendu
 - 2) Validation de la fiche de poste concernant le PJPDR
 - 3) Gestion d'un conflit particulier
 - 4) Présentation/Consultation de la charte de bientraitance
 - 5) Planning des prochaines réunions C.S.S.C.T
 - 6) Divers
 - 7) Visite du site
-

1) Validation du compte-rendu du 14/10/2024

La C.S.S.C.T valide le compte-rendu du 14 Octobre 2024.

2) Validation de la fiche de poste concernant le PJPDR

M. MEYER nous informe que les fiches de poste sont en cours de rédaction. Cette mission ne sera effective qu'au 1^{er} janvier 2025 ; date à laquelle un salarié d'APPUIIS va basculer chez Aléos.

M. RICHARD nous rappelle que 2 personnes seront rattachées au secteur de M. HOLLET : la cheffe de service et une autre personne permanente. Il y aura, par ailleurs, 8 à 9 vacataires qui interviendront selon les besoins. Les modalités d'intervention seront définies dans les prochains jours, dans le cadre d'un contrat de prestation de service.

Il y aura pour ce service 2 fiches de poste qui intégreront une clause générale renvoyant à un document et une fiche sur l'évaluation des risques.

Ce qui est important concernant les intervenants c'est que les bâtiments et les équipements soient sécurisés. Pour les autres personnes qui vont intervenir, on sera essentiellement sur des entretiens ou des regroupements. Plus ponctuellement, il y aura également des visites à domicile et des sorties.

3) Gestion d'un conflit particulier

Il est rappelé que les coordinations sur les résidences sociales permettent de mieux organiser le parcours des personnes avec la contribution des différents secteurs : Intervention Sociale, Résidences et Santé.

Or, une difficulté de travail entre deux personnes rend aujourd'hui difficile le bon fonctionnement de certaines coordinations. Une médiation a eu lieu avec les dirigeants mais elle n'a pas permis de surmonter l'animosité interpersonnelle. Le Directeur recevra donc les personnes pour débloquer cette situation qui est préjudiciable, avant tout, aux usagers.

4) Présentation/Consultation de la charte de bientraitance

Lors de l'évaluation du CPH et du CHRS, l'absence de politique écrite de la « bientraitance » a été relevée malgré l'existence d'un comité d'éthique et la charte de bonnes relations au travail. La reprise de l'ANESM par la HAS a eu pour effet de mettre davantage en relief cette notion dans les évaluations.

Les 10 points repris au niveau de la charte proposée viennent de l'HAS.

Cette charte sera présentée lors des vœux puis diffusée au sein de nos différents dispositifs. Elle est susceptible d'évoluer.

La CSSCT valide cette proposition.

5) Planning des prochaines réunions de la C.S.S.C.T

- Résidence Les Amaranthes le 25/03/2025
- Résidence Le Vieil Armand le 24/06/2025
- Résidence Vauban le 23/09/2025
- Résidence Colmar Molière le 16/12/2025.

6) Divers

- ✓ M. Meyer nous informe qu'il n'a pas encore eu de retour concernant les évaluations des risques.

Il faudra faire le point concernant les caméras et avoir une réflexion concernant les nouvelles demandes car toutes ne sont pas forcément justifiées.

- ✓ Il y a eu 5 Accidents du travail cette année :
 - 3 trajet-travail
 - 1 pendant la pause pour un étudiant qui était à l'école/alternance
 - 1 pendant le travail ; pour ce dernier un arbre des causes a été fait (cf. p.j.)

Des actions correctives devront être menées pour refaire le point sur la bonne utilisation des outils. Lors de l'utilisation de cutter, il est rappelé la nécessité d'utiliser des gants anti-coupure. L'idéal serait de pouvoir lier les objets qui pourraient causer des accidents à l'EPI adapté.

- ✓ Il est rappelé que la langue parlée entre les collègues est le français.
- ✓ Une demande pour une formation concernant le personnel bureautique a été demandée pour avoir une posture correcte. Santé au travail a été consultée mais a indiqué qu'elle n'était pas habilitée. Des devis avec d'autres formateurs ont été demandés et seront étudiés dès réception.

7) Divers

Visite du site

Il faudrait mettre en place une boîte à pharmacie au « Roseaux ».

Prochaine réunion
Le mardi 25 mars 2025 à 14 heures
Site Les Amaranthes, 295 Rue de Bâle, 68400 RIEDISHEIM

Le secrétaire
Christelle Tavolieri



Le président
Loïc Richard



